

**MOT DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES ETABLISSEMENTS DE
MICROFINANCE DU CAMEROUN (ANEMCAM)
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE SIGNATURE
DE LA CONVENTION DE GARANTIE DE
PROTEFEUILLE ETAT-EMFs**

Yaoundé, Hilton Hôtel, le 22 juillet 2021

**Excellence Monsieur le Ministre des Finances ;
Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement ;**

**Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des
Finances ;**

**Mesdames et Messieurs les Partenaires
Techniques et Financiers ;**

Monsieur le Président de l'APECCAM,

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
des Etablissements de Crédit,**

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux
des Etablissements de Microfinance ;**

Très chers participants ;

Mesdames et Messieurs,



C'est avec un réel plaisir que je prends la parole devant vous ce matin, au nom du Président de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun, pour exprimer la gratitude des Etablissements de microfinance du Cameroun par rapport aux nombreuses actions que le Gouvernement entreprend sans cesse pour endiguer les multiples chocs conjoncturels et structurels qui ont marqué l'économie du Cameroun au cours de ces dernières années.

Malgré l'unanimité dégagée autour de l'impact significatif des financements octroyés par les institutions financières, et plus précisément les Etablissements de microfinance dans l'accélération de la croissance économique la création des emplois, l'activité de crédit aux très petites, petites et Moyennes Entreprises reste malheureusement caractérisée par des insuffisances diverses coiffées par la faiblesse ou l'absence des garanties de la part des emprunteurs.

A cela s'ajoutent une augmentation des créances en souffrance favorisée par des situations conjoncturelles et structurelles et une fiscalité qui renchérit le cout du crédit.



Ces insuffisances constituent des obstacles à l'accès des entreprises au crédit, à la bonne performance des Etablissements de microfinance, à leur pérennité et par conséquent, à la continuité des emplois qu'ils créent ainsi que des services financiers adaptés et de proximité qu'ils offrent aux populations dans un contexte caractérisé par la promotion de l'inclusion financière.

Qu'il nous soit permis, Excellence Monsieur le Ministre des Finances, de rappeler, pour les saluer au nom des Etablissements de Microfinance du Cameroun, les multiples mesures que l'Etat a entreprises pour enrayer ou, tout au moins, atténuer les insuffisances sus mentionnées.

Parmi ces mesures figurent :

1. La mise en place de la plateforme CIP-FIBANE CASEMEF ;

La mise en place de la Centrale des risques des Etablissements de Microfinance ;

La mise en place d'un répertoire des suretés mobilières ;

L'adoption de la loi fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun ;

La mise en place d'un fonds de garantie des crédits des petites et moyennes entreprises ;

La mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et de refinancement des Etablissements de microfinance, et j'en passe.

Ce tableau fort reluisant vient d'être complété par l'engagement de l'Etat, à travers la Loi des finances 2021, d'intervenir de façon indirecte sur le marché du crédit en faveur des entreprises publiques et privées à hauteur de 200 milliards de FCAF pour l'exercice 2021, à travers une facilité pour laquelle l'option de garantie de portefeuille retenue consacre au Etablissement de Microfinance une enveloppe d'un montant de 30 milliards de FCFA.

Excellence Monsieur le Ministre des Finances,
Les Etablissements de microfinance se réjouissent fortement d'avoir été associés à l'élaboration



des modalités pratiques de cette facilité et d'être parties prenantes de sa mise en œuvre.

Cette réjouissance se justifie par la spontanéité et l'engouement avec lesquels ils ont examiné et proposé des contributions d'amélioration du Projet de Convention que vous leur avez adressé à travers l'ANEMCAM à cet effet, et qui ont permis de produire la mouture consensuelle de la convention cadre qui sera signée tout à l'heure entre vous et l'ANEMCAM, dans l'attente de la signature des conventions individuelles avec les Etablissements de Microfinance.

Elle se justifie également par la présence massive, en ces lieux, des Directeurs Généraux des Etablissements de Microfinance, qui par ailleurs, Excellence Monsieur le Ministre, s'engagent à mettre en œuvre la Convention dans le strict respect des termes qui ont été arrêtés de commun accord, et vous remercient une fois une fois de plus de les avoir associé aux différentes étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre de ce précieux outil qui facilitera davantage l'accès des entreprises au financement des Etablissements de Microfinance.

Pour cela, Excellence Monsieur le Ministre des Finances, les Etablissements de Microfinance, à travers l'ANEMCAM, vous disent infiniment merci et vous sont d'avance très reconnaissants pour les nouveaux chantiers que vous engagerez, particulièrement en ce qui concerne la fiscalité adaptée à notre au secteur de la microfinance, en vue de faciliter davantage le financement de notre économie à travers ce secteur.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

POUR LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE GENERAL



GABRIEL NZOYEM